

## Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

### Vie des Sociétés

#### ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860 €  
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson  
67000 STRASBOURG  
558 501 912 R.C.S STRASBOURG

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte est convoquée le **vendredi 13 avril 2018 à 14 h 30** au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

##### ORDRE DU JOUR

##### I. PARTIE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2017 et sur les comptes consolidés de l'exercice 2017
- Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ainsi que du rapport sur les comptes consolidés établis par les Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017.
- Approbation des éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2017 au Directeur général et à la Directrice générale déléguée.
- Approbation des principes de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2018 au Directeur général et à la Directrice générale déléguée.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- Echéance du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

##### II. PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration.
- Modification des statuts.

##### III. PARTIE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs à donner en vue des publications légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L225-106 du Code de Commerce.

Toutefois, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom au plus tard le 2<sup>e</sup> jour précédant l'Assemblée à zéro heure, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social (adresse postale :

26, boulevard du Président Wilson - 67932 Strasbourg Cédex 9) ou trouver sur le site Internet de l'entreprise [www.es-groupe.fr](http://www.es-groupe.fr) le formulaire unique de procuration ou de vote à distance.

Ils pourront également le demander en renvoyant par lettre simple le formulaire de demande joint à la lettre que le Président du Conseil d'Administration a adressé à tous les actionnaires.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale précitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions.

Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse postale précitée 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale. En application des articles L225-108 et R.225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au secrétaire du Conseil d'Administration ou par voie électronique à l'adresse :

**questions\_ag\_actionnaires@es.fr**, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale seront disponibles au siège social dans les délais légaux et, selon le cas, disponibles sur le site Internet :

[www.es-groupe.fr](http://www.es-groupe.fr).

Le texte complet des résolutions a été publié dans le BALO du 23 mars 2018.

Pour avis,  
Le Conseil d'administration  
880989200

#### CHAMBRE SYNDICALE DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA COPROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU BAS-RHIN (UNPI STRASBOURG)

42, rue de la 1<sup>ère</sup> Armée 67000 STRASBOURG  
Site Internet : [www.cspi67.com](http://www.cspi67.com) / e-mail : [accueil@cspi67.com](mailto:accueil@cspi67.com)

#### CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Sous la présidence de Maître Gérard WEBER

L'assemblée générale de la Chambre Syndicale de la Propriété et Copropriété Immobilière du Bas-Rhin aura lieu :

**SAMEDI 7 AVRIL 2018 à 14 h 30**

Au Pavillon Joséphine - Avenue de l'Europe - Parc de l'Orangerie à Strasbourg.

L'ordre du jour est celui résultant de l'article 12 des statuts.

Les thèmes suivants seront débattus :

**Les garanties de paiement des loyers**

**L'assurance Propriétaire Non Occupant**

Des juristes qualifiés (notaire, avocat spécialisé et huissier de justice ainsi qu'un expert comptable) répondront aux questions posées par les adhérents lors de l'assemblée.

881 099 100

## Carnet de famille

### Remerciements



#### REMERCIEMENTS

« Ne soyons pas tristes de l'avoir perdu  
Mais soyons reconnaissants de l'avoir eu. »

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui nous ont été témoignées lors du décès de

### Pierre LEGOLD

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, nous prions toutes les personnes, parents et amis, qui se sont associés à notre chagrin par leur présence aux obsèques, leurs cartes, leurs dons, de bien vouloir trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Les familles en deuil :  
MOUGEL, HETZEL, HEILIGENSTEIN, LEGOLD

Epfig

### Faire-part de décès



« Te voir souffrir et demeurer impuissants  
a été pour nous un profond chagrin.  
Repose en paix  
Jamais tu ne seras oublié. »

Elisabeth, son épouse  
Stéphanie et Vanessa, ses filles  
Christophe et David, ses gendres  
Yoann et Thibault, ses petits-fils  
Mathilde, sa belle-mère  
Christiane et Antoine RUCK et leurs enfants  
Denise et Maurice DAPP et leurs enfants  
Jean-Julien et Yvette PHILIPPS et leurs enfants  
ainsi que les familles parentes et alliées

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

### Monsieur Pierre PHILIPPS

survenu le 22 mars 2018, à l'âge de 63 ans.

67690 Rittershoffen

La cérémonie religieuse aura lieu le **lundi 26 mars 2018, à 14 h 30, en l'église Saint-Gall de Rittershoffen.**

Selon sa volonté, son corps sera crématisé. Les fleurs et plaques peuvent être remplacées par des dons en faveur de la Ligue contre le cancer.

La famille remercie le personnel soignant du centre Paul-Strauss, le cabinet infirmier Suss-Brondel, les taxis Jussieu, son médecin traitant le docteur Christian Rinckel pour leur dévouement et leur gentillesse ainsi que toutes les personnes qui s'associent à sa grande peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

#### LA DIRECTION, LE PERSONNEL LE COMITÉ D'ENTREPRISE DE GUNTHER TOOLS 67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS

ont le profond regret de faire part du décès de

### Monsieur Pierre PHILIPPS

survenu le 22 mars 2018.

Sa présence dans la société de 1985 à 2014 a été marquée par sa conscience professionnelle et son dévouement dans le poste qui lui était confié.

A la famille en deuil, nous exprimons nos plus sincères condoléances.

Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de

### Monsieur Guy FORMELL

enlevé à notre tendre affection le 11 mars 2018, à l'âge de 63 ans.

La famille en deuil

67860 Boofzheim

Le culte aura lieu le **lundi 26 mars 2018, à 16 h, en la salle de cérémonie du centre funéraire de Strasbourg**, rue de l'III.

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa grande peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Nous avons l'immense douleur de faire part du décès de

### Madame Josette BOURLON

née HEIM

notre très chère et regrettée maman, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, marraine, tante, cousine, parente et amie, enlevée subitement à notre tendre affection le 21 mars 2018, à l'âge de 84 ans.

Les familles : BOURLON, BOLLINGER, HIRT, BALLAND, HEIM

67400 Illkirch-Graffenstaden

La cérémonie religieuse, suivie de la crémation, sera célébrée le **lundi 26 mars 2018, à 14 h 30, en l'église Saint-Symphorien de Illkirch-Graffenstaden.**

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons en faveur de l'association « Médecins du Monde ».

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa grande peine.

#### LE PRÉSIDENT, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE DIRECTEUR ET L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA MAC DE BISCHWILLER

ont la tristesse de faire part du décès de

### Monsieur Jean-Marc SCHUSTER

Membre de l'Association

Nous lui exprimons notre gratitude pour sa gentillesse, son dévouement et les services rendus à l'association. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Nous nous associons à la douleur de son épouse Régine et de sa famille et nous leur présentons nos plus sincères condoléances.

#### LES CAMARADES DE LA CLASSE 1949 D'OBERHOFFEN-SUR-MODER

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

### Jean-Marc SCHUSTER

Nous garderons de lui un souvenir ému et nous nous associons à la douleur de sa famille.

Nous nous retrouverons sur le parvis de l'église vers 13 h 30.

67240 Oberhoffen-sur-Moder

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Dans la tristesse nous faisons part du décès de

### Monsieur Christian CALON

mon époux, notre papa, beau-père, papi, frère, beau-frère, gendre, parrain, oncle, cousin, parent et ami survenu le 17 mars 2018, à l'âge de 63 ans.

Un recueillement aura lieu le **lundi 26 mars 2018, à 14 h 30, à la chambre funéraire de Rhinau.**

Nous remercions Nadine et Simone qui nous ont épaulés dès les premières heures de cette tragédie et encore à ce jour. Un grand merci à la classe 63 d'Obenheim pour son soutien.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Nous avons l'immense tristesse de faire part du décès de

### Madame Monique MARTZ

notre sœur, belle-sœur, tante et nièce, enlevée subitement à notre affection le 21 mars 2018.

Les familles en deuil : MARTZ, VARRAUD et GUG

Schiltigheim

La cérémonie religieuse aura lieu le **mercredi 28 mars 2018, à 14 h, en l'église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception de Schiltigheim.**

La famille remercie d'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa grande peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Suite dans le 3<sup>e</sup> cahier